

Affaires courantes

trains de voyageurs. Cette pétition provient de nombre de mes électeurs de la province de la Saskatchewan. Ils demandent au Parlement d'adopter une loi sur le service voyageurs qui confierait un mandat ferme à VIA Rail, et de revoir les dispositions financières pour que ce chemin de fer puisse être exploité.

En somme, ces pétitionnaires tiennent à être desservis partout au Canada par un service voyageurs qui soit équitable et abordable. Comme ce service est un moyen de transport national, les Canadiens ne l'abandonneront pas si facilement.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je prends la parole pour présenter une pétition signée par des habitants de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Ces personnes, comme celles dont les pétitions ont été déposées plus tôt, se préoccupent vivement de la disparition de VIA Rail.

Ces pétitionnaires tiennent à dire au gouvernement qu'ils unissent leurs efforts à ceux de Transport 2000 et de Dignité rurale du Canada afin d'obtenir justice et satisfaction pour ce qu'ils estiment être des revendications légitimes, c'est-à-dire la sauvegarde de la société ferroviaire.

• (1140)

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, au nom de citoyens d'un peu partout au Canada, j'ai l'honneur et le devoir de présenter un certain nombre de pétitions qui portent toutes sur VIA Rail. Elles sont présentées sous diverses formes, mais elles demandent toutes au gouvernement de respecter son engagement initial d'appuyer VIA Rail et de prévoir les ressources nécessaires pour que la société fonctionne comme un réseau de transport moderne et efficace.

[Français]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition provenant de Lebel-sur-Quévillon en Abitibi, suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Incontestablement, l'isolement de Lebel-sur-Quévillon est une réalité, et pour cette raison, les signataires de cette pétition jugent la recommandation Brunelle comme étant discriminatoire, inéquitable et inefficace en regard de l'objectif du régime d'indemnisation fiscale du

Nord. Elle n'encourage pas le peuplement du Nord ni l'exploitation de ses richesses.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer cinq pétitions conformément à l'article 36 du Règlement, de la part de Canadiens et de Canadiennes qui s'objectent à la proposition du gouvernement d'imposer aux Canadiens une taxe sur les produits et services, une taxe de l'ordre de 7 p. 100.

Le bilan de ce gouvernement, d'après ces Canadiens, est terrible au niveau de la taxation. Il a imposé 31 nouvelles taxes depuis sa prise de pouvoir en 1984. Ils ont augmenté les taxes sur les produits manufacturiers de 9 p. 100 à 13.5 p. 100.

Ces Canadiens s'opposent à l'imposition d'une nouvelle taxe sur les produits et services parce qu'ils prétendent que c'est une taxe qui sera très difficile à payer par les Canadiens, et qui imposera aux petites entreprises un fardeau additionnel, occasionnera des taux élevés d'inflation, des taux d'intérêt très élevés et probablement, monsieur le Président, un taux de chômage inquiétant pour les Canadiens.

Ces gens disent à la Chambre des communes de rejeter la proposition du gouvernement d'imposer une taxe de 7 p. 100 sur les produits et les services.

[Traduction]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter des pétitions signées par des douzaines de Canadiens qui s'opposent à la taxe sur les produits et services, tout comme ceux qu'a mentionnés mon distingué collègue d'Ottawa—Vanier. Les pétitionnaires prient le Parlement de rejeter cette taxe injuste, discriminatoire et onéreuse.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 228, 232 et 233.

[Texte]

PUBLICITÉ DU CN DANS LES REVUES «SEAPORTS AND THE SHIPPING WORLD» ET «SAILINGS»

Question n° 228—**M. Milliken:**

Depuis la date de la nomination de M. Brian Gallery au conseil d'administration du CN, le CN a-t-il fait paraître des annonces dans les magazines «Seaports and the Shipping World» et «Sailings» et, dans